

## BULLETIN FISCAL

**DATE :** Le 2 avril 2025

**OBJET :** Aide aux entreprises affectées par les droits de douane

---

Le 28 mars dernier, l'Agence du revenu du Canada a révélé de nouvelles mesures fiscales destinées à venir en aide aux entreprises affectées par les droits de douane.

Ces mesures comprennent :

- Le report des versements de TPS/TVH et de l'impôt sur le revenu des sociétés pour la période comprise entre **2 avril et le 30 juin 2025**.
- L'annulation des intérêts liés aux paiements en retard de la TPS/TVH et de l'impôt des sociétés, si ces paiements sont exigibles originalement entre le **2 avril et le 30 juin 2025**.
- Une réduction des intérêts sur les soldes impayés de TPS/TVH et de l'impôt des sociétés, applicable également entre le **2 avril et le 30 juin 2025**.

À titre d'illustration, si une société qui a une fin d'exercice au 31 janvier 2025 et que ses soldes d'impôt sont normalement exigibles dans les deux mois suivants sa fin d'exercice, soit au 31 mars 2025 (avant les allègements), elle pourra bénéficier de ces nouvelles mesures et reporter les paiements au **30 juin 2025** (avec allègements) sans intérêts.

Au fédéral, seulement les sociétés qui ont des revenus provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada ont un délai de trois mois au lieu de deux.

De son côté, Revenu Québec a déjà confirmé s'adapter à ces nouvelles mesures concernant la TVQ et l'impôt des sociétés.

Il est toutefois essentiel de souligner que les entreprises devront continuer à soumettre leurs déclarations **dans les délais prévus**.

Les intérêts recommenceront à être appliqués sur les soldes impayés à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2025**.

Bulletin fiscal  
Aide aux entreprises affectées par les droits de douane

2025-04-02

Les autres allègements pour les fiducies et les particuliers, déjà communiqués lors de notre dernier envoi du 25 mars dernier, applicables du 31 mars et du 30 avril reportés au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> juin, sont aussi maintenus en supplément.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Sources :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/soutien-situations-difficiles/allegement-fiscal-entreprises-droits-douane.html>

[https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/details/2025-03-28/report-des-paiements-de-la-tpstvh-et-de-la-tvg-ainsi-que-de-limpot-des-societes/?utm\\_source=Cyberimpact&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=cy-nouvelles-fiscales-28-03-2025](https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/details/2025-03-28/report-des-paiements-de-la-tpstvh-et-de-la-tvg-ainsi-que-de-limpot-des-societes/?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=cy-nouvelles-fiscales-28-03-2025)

Sources :